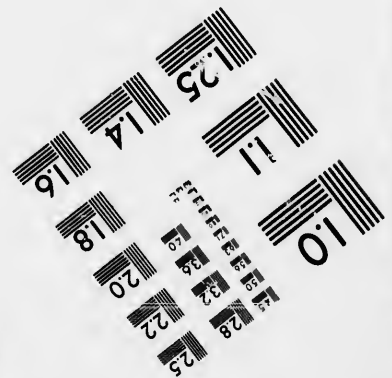
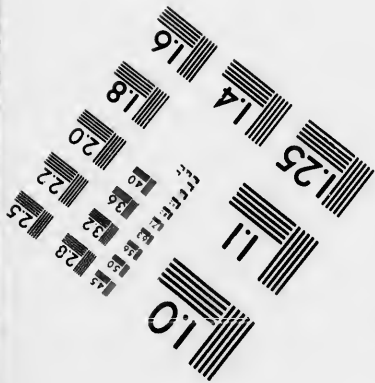
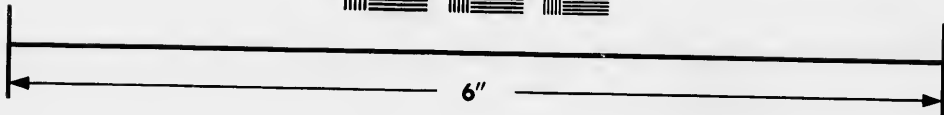
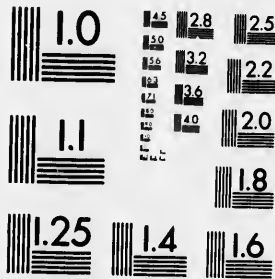


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

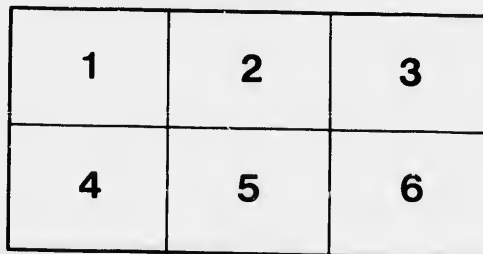
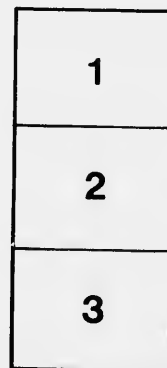
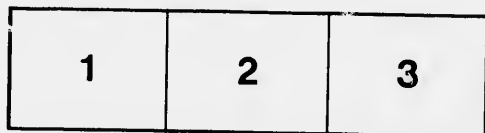
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

qu'il
cet
de vue
ge
ation
nés

COMTÉ DE LAVAL

POUR QUI VOTER

M. DAVID

OU

M. OUIMET

EXAMEN DE TROIS GRANDES QUESTIONS.

POUR QUI VOTER ?

Avant de s'engager pour M. David ou M. Ouimet, il faut savoir avec qui ils marchent et ce qu'ils se proposent de faire ; mais avant tout il faut savoir qui ils sont.

M. David est un homme de trente-quatre ans, appartenant à une bonne et honnête famille du Sault-au-Récollet ; il est avocat et écrivain ; c'est l'un des rédacteurs de l'*Opinion Publique*. Il demeure à Montréal.

C'est un honnête homme, très-estimé et respecté des deux côtés ; tous ses adversaires lui ont fait des compliments à cet égard.

En politique ce n'est pas un *rouge*, comme quelques-uns l'ont dit : il ne faut pas croire cela, et vous ne verrez personne le répéter en public ; or quand on se cache pour dire du mal d'un adversaire, il y a lieu de croire qu'on l'accuse à tort. M. David est un bon catholique, un bon chrétien, si vous en doutez, demandez-le à votre curé. Si M. David était un rouge, c'est-à-dire un homme opposé à la religion, pensez-vous qu'il ne serait pas combattu par le clergé comme les anciens rouges l'ont été ? Pensez-vous qu'il serait soutenu par le *Nouveau-Monde*, le journal de Monseigneur l'Evêque de Montréal, rédigé par des laïques et par l'un des Chanoines de l'Evêché de Montréal ? Si M. David n'était pas un honnête homme et un bon catholique, pensez-vous qu'il serait soutenu par les rédacteurs laïques du *Nouveau-Monde*, MM. Beausoleil et Desjardins, par M. Pagnuelo, qui a eu du Pape une lettre pour le féliciter d'avoir fait un livre pour défendre la religion contre le gouvernement et pour l'encourager d'en faire d'autres ; par M. Desjardins, un chevalier de Pie IX.

Voilà pour M. David.

Quant à M. Ouimet, c'est un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, avocat à Montréal ; il appartient à une honnête famille de Ste. Rose, mais les gens qui le soutiennent ne sont pas tous de la croix de St. Louis.

D'abord il y a M. Chapleau qui, dans cette élection, n'a pas fait beaucoup d'honneur à la position qu'il occupe et qui s'est conduit comme un homme mal élevé, insultant tout le monde et ne se respectant pas lui-même. Il y a M. Beaubien, qui a reconnu sous serment avoir reçu \$7,000 sept mille piastres de M. Allan pour acheter des votes l'année dernière, en récompense de son appui en chambre et auprès du gouvernement pour lui faire obtenir son fameux contrat du Pacifique; il y a M. de Bellefeuille, le complice de M. Beaubien, qui n'a pas eu honte d'aller quêter ces \$7,000 à M. Allan pour son ami M. Beaubien, parce que lui, M. de Bellefeuille, devait avoir sept mille piastres par année de la Compagnie de chemin de fer de M. Allan avec la place de secrétaire; il y a M. Starnes, encore un beau gibier, qui a reçu de M. Allan \$20,000 vingt mille piastres pour M. Cartier durant l'élection de l'année dernière. Voilà des hommes qui doivent faire craindre pour M. Ouimet, parce que c'est une bien mauvaise compagnie qui ne tardera pas de l'entraîner ou il ne devrait pas aller. A part de cela, vous ne trouverez à l'entour de lui que des employés du gouvernement ou des gens qui veulent le devenir, comme M. Bourgouin qui poursuit ceux qui vendent sans licence; M. Trefflé Ouimet, greffier d'une Cour de Circuit dans les Townships; M. Patzé qui se cherche une petite place n'importe laquelle, qui le fera vivre; M. Rochon, qui est dans le même cas, et à qui il ne faut pas en vouloir de parler un peu pour un peu d'argent; M. Cayley! celui-là, passons sans trop le regarder: le moins on en dira le mieux ce sera pour lui comme pour M. Chapleau: si vous voulez en savoir plus long, demandez des informations à Montréal à des personnes désintéressées; quant à moi, je n'aime pas à dire du mal des gens.

Voilà pour les hommes qui soutiennent M. Ouimet; j'ai oublié de mentionner le gouvernement dont je parlerai tout à l'heure, et La Minerve, encore un des vendus à M. Allan qui lui a donné \$4,000 quatre mille piastres pour parler pour lui et travailler à lui faire avoir le fameux contrat.

En vérité, je ne voudrais pas être soutenu par tous ces

gens-là : à la place de M. Ouimet, j'aurais honte de mes amis, et comme électeur, je n'aimerais pas à voir mon candidat parmi tous ces loups, pas plus que je voudrais y voir mes garçons, et encore moins mes filles.

C'est bien, me direz-vous : Nous connaissons les deux candidats, et leurs amis : parlez-nous maintenant de leur politique ; ça va peut-être racheter M. Ouimet. Et d'abord dites-nous ce que c'est que le *Scandale du Pacifique* ; ensuite nous voulons savoir ce que c'est que *Riel*, et l'affaire de *Manitoba* ; enfin, parlez-nous des écoles suisses que le gouvernement d'en bas a faites pour les Acadiens, au Nouveau-Brunswick. Est-il vrai que le gouvernement s'est mal conduit dans toutes ces affaires ? S'il s'est mal conduit, il faudra le changer ; car heureusement en Canada, on n'a pas besoin de se révolter pour changer de gouvernement ; on n'a qu'à bien voter pour ses députés, et les députés prennent parmi eux quelques uns des plus capables pour faire le gouvernement. N'est-ce pas vrai, Monsieur ?

Oui, vous répondrai-je ; vous avez raison ; ça ne coûte pas plus cher que ça d'avoir un bon gouvernement, et nous serions bien coupables de laisser à la tête des affaires des hommes indignes de notre confiance, quand nous pouvons les changer aussi facilement qu'on change nos conseillers de paroisse ou de village. Je commence donc par le

SCANDALE DU PACIFIQUE.

Le Pacifique n'est pas un saint, quoiqu'il y ait un *saint* de ce nom-là : ce n'est pas un homme non plus ; c'est un chemin de fer qu'on appelle ainsi parce qu'il va à travers toute l'Amérique à partir d'au lac Supérieur jusqu'à la mer *Pacifique* de l'autre côté des pays d'en haut. Il y a deux ans, le Parlement sur la suggestion du gouvernement, a passé un bill donnant au gouvernement le pouvoir de faire ce chemin à certaines conditions. Ainsi il pouvait donner au contracteur de grandes sommes d'argent, suivant qu'il serait nécessaire, mais pas plus que *trente millions de piastres* ! Il pouvait aussi lui donner des terres, mais pas plus que *cinquante millions* d'acres de terre, c'est-à-dire

rente mille fois mille piastres en argent, et cinquante mille fois mille arpents de terre. C'était un beau magot ! C'est pourquoi il y eut plusieurs prétendants, comme on le suppose bien, et le gouvernement a dû recevoir des yeux doux de plusieurs candidats.

Trois compagnies se sont formées pour avoir le contrat l'une avait à sa tête M. Allan, de Montréal, une autre M. MacPherson, de Toronto, et une autre M. Reekie, de Montréal, représentant le Grand-Tronc.

M. Cartier était pour le Grand-Tronc naturellement, parce qu'il était l'avocat du Grand Tronc ; M. John A. MacDonaid, le chef des ministres, était pour M. MacPherson, et M. Allan n'avait ni M. Cartier ni M. MacDonaid pour lui. Voyant cela il se mit à travailler à Montréal en faveur du chemin de colonisation du Nord, et quand il se fût fait bien des amis il alla trouver M. Cartier et lui dit : M. Cartier, voilà les élections qui vont se faire à Montréal ; vous ne serez pas élu à Montréal, si je n'ai pas le contrat. M. Cartier ne voulait pas y croire, mais en arrivant à Montréal, il vit que c'était vrai, et que sans Allan il ne pourrait pas se faire élire. C'est bien, dit M. Cartier, mais il nous faut de l'argent pour faire nos élections, allez-vous nous en donner à moi et à mes amis. " Sans doute, dit M. Allan, je serai généreux. Combien vous faut-il ? " Puis comprenant qu'il pouvait donner son argent et ne pas avoir le contrat, il ajouta : " Je veux avoir mes garanties, mettez-moi cela par écrit, vous ne pouvez pas y avoir d'objection ; cela ne vous compromettra pas si vous me donnez le contrat, de plus, ajouta-t-il, j'ai des associés, et il faut que je leur montre ce qui en est. " M. Cartier a dû comprendre qu'il allait signer un papier qui finirait par le compromettre et le déshonorer pour toujours ; mais l'ambition de se faire élire et de gouverner le pays fut plus fort que tout, et il eut le malheur et la faiblesse d'écrire et de signer le honteux marché qui suit :

(" PRIVÉE ET CONFIDENTIELLE.)

Montréal, 30 Juillet 1872.

M. S. H. H. H.

Les amis du gouvernement s'attendent à ce que vous allez les aider

" de votre bourse dans les prochaines élections, et toute somme que vous
 " ou votre Compagnie avancera vous sera remboursée. Vous trouverez
 " plus bas un mémoire de ce qu'il nous faut.

" Votre tout dévoué,

(Signé) " GEORGE ETIENNE CARTIER."

" Sir John A. McDonald, \$25,000; Hon. M. Langevin, \$15,000; Sir
 " George E. Cartier, \$20,000; Sir John A. McDonald, somme addition-
 " nelle, \$10,000; Hon. M. Langevin, somme additionnelle, \$10,000; Sir
 " George E. Cartier, somme additionnelle de \$30,000."

Quelques jours après, M. Allan s'empresse d'annoncer ce
 résultat à ses associés Américains dans la lettre suivante :

Montréal, 6 Août 1872.

CHER M. McMULLEN,

" Hier, nous avons conclu un arrangement en vertu duquel le gou-
 " vernement s'engage à former une compagnie exclusivement canadien-
 " ne, suivant mes desirs; et il est entendu que je serai nommé prési-
 " dent, que mes amis et moi aurons la plus grande partie du capital-action,
 " et que le contrat pour la construction du chemin de fer sera donné à
 " cette Compagnie au terme de l'acte du Parlement.
 " Les Américains devront être exclus avec soin de l'entreprise, de
 " peur qu'il ne la sacrifie au Chemin du Northern Pacific, mais j'espère
 " que nous pourrons parer à cela d'une façon ou d'une autre. Nous
 " n'en sommes pas arrivés là sans d'énormes déboursés. J'ai déjà dé-
 " boursé plus de \$200,000, et j'ai encore à payer \$100,000. Je tiens à
 " savoir maintenant ce que veulent faire nos amis de New York. Ils
 " n'ont pas répondu à ma dernière lettre.

" Tout à vous,

" HUGH ALLAN,"

Le lendemain, il écrivait à un autre associé Américain
 la lettre suivante :

Montréal, 7 Août 1872.

" Il n'est pas nécessaire d'énumérer les différentes bases des négocia-
 " tions, mais le résultat est qu'hier nous avons signé un arrangement
 " en vertu duquel, moyennant certaines conditions monétaires, il (le
 " gouvernement) consent à former une Compagnie dont je serai le pré-
 " sident, et afin de rencontrer mes vues, de me donner ainsi qu'à mes
 " amis la plus grande partie du capital-action; d'accorder de plus à la
 " Compagnie ainsi formée, le contrat pour bâtir le chemin aux conditions
 " de l'acte du Parlement, savoir : \$30,000,000 en argent, et 50 millions
 " d'acres de terre, avec tous les autres avantages et privilèges qui peu-
 " vent être donnés en vertu du dit acte, et il promet de faire tout en son
 " pouvoir pour aider et encourager la Compagnie pendant la durée des

"travaux. Le Contrat final devra être signé dans six semaines d'ici, et peut être avant.

"J'ai déjà déboursé \$250,000, et il me reste encore à verser \$50,000 avant la fin du mois. Je ne sais même pas si cela suffira, mais je l'espère. Sans doute cela devra être payé par les souscripteurs aux \$6,000,000 de capital action.....

"Je suis tout à vous,

" HUGH ALLAN."

Mais toutes les sommes mentionnées dans la lettre de M. Cartier, qu'on vient de lire, ne furent pas suffisantes, car le 24 août 1872, M. Cartier écrivait à M. Abbott:

"CHER M. ABBOTT,

" Montréal, 24 août 1872.

"En l'absence de Sir Hugh Allan, je vous serai obligé si vous payez au comité central une AUTRE somme de vingt mille piastres, aux mêmes conditions que pour le montant écrit par moi au pied de ma lettre à Sir Hugh, du 30 juillet.

" GEORGE E. CARTIER.

"P. S.—Veuillez aussi envoyer à Sir John A. MacDonald, dix mille piastres DE PLUS AUX MEMES CONDITIONS (on the same terms)."

Cette somme fut encore payée; en voici le reçu:

"Reçu de Sir Hugh Allan par les mains de M. Abbott, vingt mille piastres pour les fins générales de l'élection dont il sera plus tard rendu compte (to be arranged hereafter) suivant les termes de la lettre de Sir Geo. E. Cartier, du 30 Juillet, et d'accord avec la demande contenue dans sa lettre du 24 courant, (à M. Abbott.)

" Montréal, 26 Août 1872.

" (Signé)

" J. L. BEAUDRY

" HENRY STARNES,

" P. S. MURPHY.

" L. BÉROURNAY."

M. Starnes qui signa ce reçu est le même qui le jour de la nomination était à côté de M. Ouitmet sur le husting, et qui a parlé pour lui du haut de la galerie de l'Hotel de-Ville.

M. J. A. MacDonald n'en eut pas assez non plus. Car il fit demander encore dix mille piastres, le 26 Août 1872. En voici la preuve:

" Toronto, 26 Août 1872. "

" A l'Hon. J. J. C. Abbott, Ste. Anne;

" (Immédiate—Privée). "

"Il me faut une AUTRE somme de dix mille piastres. C'est la dernière fois que j'en demanderai. Ne me faites pas défaut. Répondez aujourd'hui.

" (Signé),

" JOHN A. MACDONALD."

Montréal, 26 Août 1872.

" Sir John A. MacDonald,

" Toronto,

" Tirez sur moi pour dix mille piastres.

J. J. C. ABBOT."

Cela lui faisait " trente cinq-mille piastres," mais il en avait reçu un autre " dix mille piastres, ce qui fait " quarante-cinq mille piastres," qu'il a reçues de M. Allan pour sa part ! C'est lui même qui le dit sous serment :

" Sir Hugh Allan partit pour Terre-neuve, je pense, et je reçus deux lettres de lui. J'écrivis avec instance à M. Abbott, qui agissait pour lui, et je reçus deux fois des souscriptions au montant de \$10,000 chaque fois.

" Le Président. C'était à part des \$25,000 ? Sir John A. MacDonald, " répond : OUI."

M. Langevin, un autre collègue de M. Cartier et de M. John A. MacDonald dans le gouvernement, n'eut pas assez de ses premiers *quinze mille piastres*, car il se fit donner encore *dix mille piastres* et ensuite *sept mille cinq cents piastres*, formant en tout *trente-deux mille cinq cents piastres* ! C'est lui-même qui l'admet *sous serment*, dans l'enquête qui vient de se faire : voici son témoignage :

" L'entretien que j'ai eu avec Sir George Etienne Cartier, comme je viens de le dire, a eu pour conséquence l'envoi de \$15,000 que je reçus pendant les élections de 1872. Je reçus cet argent de Sir Hugh Allan, me disant qu'il avait reçu instruction de Sir George Etienne Cartier de me remettre cette somme pour les fonds d'élection de mon district."

" Quelque temps après, j'ai reçu un billet de Sir Hugh me mandant qu'en donnant un reçu à M. Abbott, ce dernier avait reçu instruction de me remettre, aussi d'après l'instruction de Sir George Cartier, 10,000 autres piastres au même effet."

" Comme j'étais sur le point de laisser Ottawa pour Québec, et croyant savoir que Sir Hugh Allan était parti pour Terre-neuve, j'ai télégraphié à M. Abbott, à Montréal, de vouloir bien être assez bon de venir me rencontrer au vapeur *Québec*, à Montréal ; ce qu'il a fait. Je lui ai dit, alors, que j'avais reçu un billet de Sir Hugh Allan, comme je viens de le dire ; que je n'avais demandé aucun argent à Sir Hugh Allan ; que la somme de \$15,000 qu'il m'avait envoyée auparavant, venait de Sir George Cartier ; qu'il m'avait fait entendre, que toute somme d'argent qu'il m'enverrait serait une partie des souscriptions de ses riches amis de Montréal et que, ainsi, je ne devais pas songer un moment à donner un reçu ni recevoir aucun argent à quelque condition que ce fut, et que si cette somme de \$10,000 n'était pas livrée comme celle de

“ \$15,000, je ne pouvais pas la recevoir ; en outre, je dis que s'il y avait
 “ eu quelque méprise relativement à la première somme, et que si la pre-
 “ mière somme n'était pas un pur don au fonds des souscripteurs, j'irais
 “ à Québec et rendrais le montant immédiatement.”

“ M. Abbott me dit qu'il devait y avoir quelque méprise ; qu'il était
 “ sûr qu'il n'y avait aucune intention de poser des conditions ou d'exi-
 “ ger un reçu pour cet argent.”

“ M. Abbott m'envoya ensuite les \$10,000 sans poser aucune condition.

“ A quelque temps de là, j'informai Sir George E. Cartier, que j'avais
 “ vu en passant à Montréal, et qui m'avait demandé dans quelle posi-
 “ tion je me trouvais au sujet des élections de mon district, je l'informai,
 “ dis-je, que j'étais en dette de \$7,000 à \$7,600. Il me dit qu'il pensait
 “ que son comité me procurerait cette nouvelle somme, et quelq-ue
 “ temps après, je recevais la somme avec une note de Sir Hugh Allan,
 “ me mandant que Sir George E. Cartier avait donné instruction de me
 “ remettre ce montant.”

M. Cartier lui-même ne s'est pas contenté de sa première
 demande, car il a reçu de M. Allan *quatre-vingt cinq mille*
piastres pour sa part. C'est M. Allan qui l'admet sous
 serment.—Voici ce qu'il dit :

“ Ajoutant les avances subséquentes, les paiements se repartirent
 “ comme suit :

“ Comité de Sir George E. Cartier.....\$85,000

“ A l'Hon Sir John A. MacDonald, pour dépenses électorales.. 45,500

“ A l'Hon M. Langevin pour dépenses électorales, à Québec... 32,000

\$162,500

“ J'ai payé aussi à d'autres amis personnels engagés dans les élections
 “ \$10,000 à \$17,000.”

Mais ce n'est pas encore assez, car M. Allan ajoute :

“ Ces sommes en y ajoutant les dépenses préliminaires relatives aux
 “ divers chemins de fer dans lesquels j'étais engagé et qui se rappor-
 “ talent plus ou moins à l'entreprise du Pacifique donnaient un total de
 “ \$350,000.”

HONTE ! HONTE ! et malheur aux peuples qui sont gou-
 vernés par de tels hommes ; car non seulement ils vendent
 les contrats de la Province ; non seulement ils vendent
 l'honneur du pays, mais encore ils emploient l'argent de
 leur marché honteux à acheter les consciences et corrom-
 pre le peuple !

Mais comment savez-vous tout cela, et qu'est-ce que c'est
 que l'enquête dont vous avez parlé tout à l'heure en passant ?

Le voici, M. Allan avait des associés dans les Etats-Unis dont il avait retiré *quarante mille piastres* pour graisser le gouvernement ; quand M. Allan fit son marché avec M. Cartier, il trahit ses associés et prit le contrat pour lui seul avec ses amis du Canada ; mais les Américains se sont vengés de M. Allan, en faisant connaître son marché à quelques membres de l'opposition.

Là dessus, un député, M. Huntingdon, a accusé les ministres en chambre d'avoir vendu le Contrat du Pacifique à Allan. La chambre a nommé un comité pour faire une enquête à ce sujet, ce comité était composé de trois amis du gouvernement et de deux membres de l'opposition. Les premiers furent l'Hon John H. Cameron, qui avait reçu \$5,000 de M. Allan ; M. Blake, qui a reçu une forte partie des \$32,000 de M. Langevin pour acheter son élection dans Lévis, et M. McDonald, de la Nouvelle-Ecosse, (Pictou). Les deux autres étaient les Hon. Blake et Dorian.

Quand ils furent prêts à procéder, quelqu'un suggéra d'examiner les témoins sous serment ; pour cela il fallait une loi ; on attendit que la loi fut faite. Quand elle le fut en avril, le gouvernement demanda d'attendre trois mois jusqu'au retour de M. Cartier qui était en Angleterre ; et comme le gouvernement avait la majorité, il obtint ce délai. Au bout des trois mois, M. Cartier était mort. Les membres du comité se sont donc rassemblés le 2 juillet 1873 pour entendre les témoins, mais les amis du gouvernement refusèrent encore de le faire, attendu que la loi des serments avait été cassée en Angleterre dans l'intervalle et qu'ils ne voulaient pas prendre les témoignages autrement que sous serment ; il ne faut pas croire que notre gouvernement qui devait subir son procès ait contribué à faire désavouer la loi des serments en Angleterre ! Ah ! non, bien sûr. Mais cette loi fut cassée. Alors les trois amis du gouvernement décidèrent de retourner contre cela à la chambre et lui demander s'ils allaient prendre les témoignages sans assermenter les témoins. La chambre se rouvrit dans un mois et demi, le 13 Aout. Le 13 Aout, les membres de la chambre n'étaient pas encore assis que le gouvernement envoia l'officier de la *Vergé Noire* pour mettre

les députés à la porte au nom du gouvernement. C'est bien extraordinaire, hein ? On se croirait au temps de Craig, quand les Canadiens étaient traités comme des esclaves ; mais c'est comme ça, avec cette différence que maintenant ce sont nos propres gens qui nous traitent ainsi : mais, Dieu merci ! il n'est pas nécessaire de se révolter maintenant pour chasser ces grossiers, petits tyrans qui mettent nos représentants à la porte de la chambre avec ignominie afin de gagner encore quelque mois de répis, et vous allez bien le faire voir dans cette élection.

Après ce beau coup, le gouvernement, c'est-à-dire M. Langevin, (*l'ange-vain*), Sir John A. MacDonald et leurs collègues, les accusés, rappelez-vous cela, se sont choisis trois juges pour prendre les témoignages ; c'est devant eux qu'ils sont venus eux-mêmes raconter effrontément *sous serment* comment ils s'étaient vendus, et avaient vendu le contrat à M. Allan ; c'est là qu'on a tout connu de leur propre bouche, et avec leurs propres écrits, comme on vient de le voir.

Et que disent de cela nos candidats ! M. David, comme tous les honnêtes gens, est indigné de cette conduite de nos ministres, et déclare qu'il les condamnera par son vote et les chassera du gouvernement, pour qu'ils n'y retournent pas. Voilà qui est bien dit. Et il le fera, s'il est élu, car tous ceux qui le soutiennent, le *Nouveau-Monde* et les autres sont tous de cette opinion et le disent clairement et sans se gêner.

M. Ouimet lui, c'est bien difficile de savoir ce qu'il veut, car il dit qu'il blâme le gouvernement de s'être vendu, mais il est pour garder les mêmes hommes au gouvernement, c'est-à-dire qu'il reconnaît les ministres coupables, mais il ne veut pas les punir, comme si l'on disait : " Notre secrétaire-trésorier nous vole, c'est prouvé, admis même, mais ne le changeons pas." Est-ce là le raisonnement d'un honnête homme et d'un homme de bon sens ? Non, c'est bon pour celui qui partage le butin ou qui espère de le partager, mais pas pour un honnête homme.

Mais, disent les amis de M. Ouimet, est-ce que M. Allan n'était pas maître de donner *son argent* ? *Son argent*, dites-

vous. Voyons, quand M. Allan donnait \$350,000 pour avoir le contrat, il espérait faire plus que ces \$350,000 de bénéfices; s'il n'avait pas été obligé de donner cette somme, il aurait chargé cela de moins sur son contrat; c'est bien clair; et nous aurions cela de moins à payer, c'est encore clair. Ce n'est donc pas son argent qu'il a donné, mais celui de la Province, le vôtre, le mien, et il faudra tous que nous remboursions ces \$350,000 et bien d'autres encore.

Mais comment voulez-vous que M. Ouimet condamne le ministère pour nous avoir ainsi vendus; ce serait condamner M. Starnes qui a signé un reçu de \$20,000; M. Beaubien qui a reçu pour lui-même \$7,000, M. de Bellefeuille, son compère; la *Minerve* qui a reçu \$4,000 et tous les autres suppôts damnés de ce gouvernement corrompu qui le soutiennent de leur argent et de leur influence dans cette élection.

Non, je ne puis voter pour M. Ouimet, car ce serait approuver la corruption, excuser un crime politique et moral, et je me rendrais moi-même complice de l'infamie dont le nom Canadien vient d'être taché par l'Ange-vain et les autres anges cornus du ministère.

QUESTION DE RIEL ET DE MANITOBA.

Il ne faut pas prendre *Manitoba* pour un homme ni pour un manitou; on appelle ainsi un territoire dans les pays d'en haut, à la Rivière Rouge, habité par des *métifs* Canadiens et Sauvages en grand nombre. Il y a là plusieurs paroisses avec des prêtres, des écoles, des couvents, un Evêché, etc. Il y a longtemps qu'ils sont là, jouissant en paix du fruit de leurs courses et du produit de leurs terres. Il y a trois ans, le gouvernement d'Ottawa résolut de faire entrer leur pays dans la Confédération du Canada, sans les consulter, et même malgré eux. Au lieu de leur donner un gouvernement libre comme aux autres provinces, on leur envoya pour gouverneur un fanatique anglais qui, avec

un conseil choisi par le gouvernement d'Ottawa, pouvait changer leurs lois et les gouverner à sa guise. Les métifs, accoutumés à la liberté et au grand air, résolurent de ne pas subir cette humiliation, et prirent les armes pour empêcher le nouveau gouverneur d'arriver chez eux; ils n'eurent point de peine à le faire, après s'être fait un gouvernement provisoire à la tête duquel était M. Riel, un jeune métif de grand courage et de beaucoup d'intelligence. Il y avait à la Rivière Rouge un certain nombre d'Anglais qui cherchaient à faire du désordre, et parmi eux un nommé Scott qui fut fait prisonnier, puis jugé et condamné par un conseil de guerre, et fusillé. Le gouvernement d'Angleterre et celui d'Ottawa voyant tout cela envoyèrent un télégramme à Monseigneur Taché, qui était alors à Rome, pour le faire revenir de suite, afin d'aider à régler cette affaire. En même temps le gouvernement provisoire de la Rivière Rouge envoya des délégués à Ottawa pour négocier un traité de paix. La première condition apposée par Monseigneur Taché et par les délégués métifs fut que le passé serait oublié et pardonné; la seconde fut qu'on leur accorderait un gouvernement libre. Ces conditions furent acceptées, c'est-à-dire que le gouvernement fut accordé et l'amnistie fut promise. Là-dessus Monseigneur Taché et les délégués obtinrent des métifs de laisser entrer le gouverneur, et les troupes envoyées par le gouvernement d'Ottawa. Mais ils ne furent pas plutôt arrivés qu'ils se mirent à poursuivre les chefs du gouvernement provisoire des métifs, surtout Riel et son second M. Lépine, qui depuis ce temps-là ont été obligés de se tenir cachés et de vivre loin de leurs amis. Bien plus, deux ou trois métifs ont été assassinés par les troupes du gouvernement, sans que les coupables aient été inquiétés à ce sujet. Ou était la parole du gouvernement que tout serait oublié et pardonné! Voilà trois ans de cela, et l'amnistie n'est pas encore accordée. Il y a plus, c'est qu'après trois ans d'attente, quand les métifs sont impatients et soupçonneux, se méflant de tout le monde, même de Monseigneur Taché, voilà que Lépine est arrêté et jété en prison comme meurtrier de Scott! C'est une infamie qui fait bouillonner le sang dans les veines des hommes d'hon-

neur et de cœur. Monseigneur Taché, qui est actuellement en Canada, en est désolé ; il comprend que le résultat de cette trahison va être la guerre civile, la ruine de la colonie et l'affaiblissement, peut être la destruction complète de son influence sur ces pauvres gens, dont le grand crime, aux yeux de nos ministres, est d'être Canadiens et Catholiques.

Et que disent nos candidats de cela ?

M. David et ses amis disent que le gouvernement d'Ottawa est coupable de trahison envers nos frères de Manitoba ; qu'il s'est conduit lâchement et que lui, M. David, s'il est élu, le condamnera en conséquence par son vote.

M. Ouimet dit : c'est vrai, le gouvernement a mal fait : il est coupable de manquer à sa parole ; il est coupable d'abandonner nos frères à leurs ennemis, mais je ne veux pas le renverser ; je veux qu'il continue à conduire le pays.

Est-ce croyable qu'un homme de bon sens parle comme ça ?

Question des Ecoles du Nouveau-Brunswick.

Vous avez souvent entendu parler de cette question, mais on ne peut trop en parler.

Riel et les Métis de la Rivière-Rouge sont dans les pays d'en haut ; les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont dans les pays d'en bas ; ce sont encore des descendants de Français comme nous, et des catholiques comme nous, seulement ils ont souffert et ont été maltraités dix fois plus que les Français du Canada. Ils forment avec les Irlandais catholiques de ce pays-là un tiers de la population. Il y a deux ans les protestants, qui sont en majorité dans la chambre locale du Nouveau-Brunswick, ont passé une loi abolissant les écoles catholiques et n'établissant que des écoles protestantes. Ainsi toute l'allocation du gouvernement et les taxes des écoles payées par les habitants ne sont que pour établir des écoles *suissses* ! Imaginez donc si on souffrirais la même chose en Canada ! Un catholique payé pour des écoles *suissses* où il ne pourra pas envoyer ses enfants

à moins d'en faire des gens sans religion. Aussi les catholiques ont-ils poussé un grand cri dans toute la confédération, surtout dans le Bas-Canada, et l'on s'est dit : si l'on laisse fouler les Catholiques par en Bas, et les Canadiens par en haut, les Anglais protestants vont bientôt nous serrer et nous asservir ici même. Mais dans nos craintes et notre appréhension, nous levions nos regards avec confiance vers Ottawa, parce que nous savions que si le gouvernement le voulait il pouvait casser cette mauvaise loi contre les catholiques du Nouveau-Brunswick ; il n'avait qu'à dire : *Je désavoue cette loi*, et elle ne valait plus rien du tout. Il avait un an pour la désavouer, et passé ce temps il ne pouvait plus le faire. Dans le gouvernement d'Ottawa il y avait alors trois Canadiens-français, aujourd'hui il n'y en a plus que deux : c'était MM. Cartier, Langevin et Chapais. Ils étaient là pour défendre nos intérêts, et nous pensions tous qu'ils auraient assez de cœur et de sentiment pour ne pas nous laisser écraser. Mais ces hommes gangrenés par la corruption, après avoir trahi Riel à la Rivière-Rouge, eurent encore la lâcheté de laisser tyranniser les catholiques au Nouveau-Brunswick. Que vouliez-vous attendre de pareils hommes ? Il n'y a qu'une chose qui leur soit sacrée, c'est leur portefeuille auquel ils sacrifieront honneur, patrie, religion et nationalité ; ils ont craint qu'en rendant justice aux catholiques ils mécontenteraient les protestants du Nouveau Brunswick et perdraient leur portefeuille, et ils ont dit : sacrifions les catholiques et sauvons nos portefeuilles. C'est le même amour de leurs places qui leur a fait sacrifier Riel et Lépine, et qui les a poussés à se déshonorer en vendant à Allan le contrat du Pacifique pour \$350,000.

Cette lâcheté a tourné contre M. Cartier le *Nouveau-Monde* et tous les vrais bons conservateurs qui veulent conserver leur religion et leur nationalité, et non pas des coquins ; aussi M. Cartier a été battu à Montréal, malgré M. Allan et malgré ses \$85,000, *par 1250 voix de majorité* ! C'est après cela qu'il est allé mourir en Angleterre, accomplissant ainsi le désir qu'il avait souvent exprimé d'aller finir ses jours au milieu des Anglais protestants qu'il avait tant aimés pendant sa vie, et loin de ses concitoyens qui

avaient de si grands reproches à lui faire, et dont les plaintes devaient lui déchirer le cœur de regrets.

Encouragés par un si beau succès, les fanatiques protestants du Nouveau-Brunswick sont revenus l'année suivante rendre la loi des écoles encore plus dure pour les Catholiques. Ceux-ci, avec les Evêques en tête, sont allés encore supplier le gouvernement d'Ottawa d'annuller cette loi en la désavouant, et l'on a vu tous les *grits* du Haut-Canada se joindre à nous en cette circonstance pour faire rendre justice à nos co-religionnaires; mais les *grits* se sont mieux conduits en cette circonstance que M. Langevin, et M. Robitaille et M. Archambault et M. Fortin, quatre ministres Canadiens Français, dont deux d'Ottawa et deux de Québec, qui ont voté pour laisser opprimer les Catholiques!

On n'oserait pas croire qu'une telle chose serait possible, si elle n'était pas arrivée!

Et que disent de cela les deux candidats?

Ah! M. David ne se gêne pas pour dire que M. Langevin et M. Robitaille, et les autres ministres se sont montrés indignes du nom Canadien et du titre de catholique, et que ce serait une honte de les laisser plus longtemps à la tête du gouvernement. Non, ils représentent la lacheté et la corruption, et ne représentent pas les Canadiens qui ont trop de cœur pour souffrir de pareilles infâmies.

Et M. Ouimet? c'est comme pour le reste; il admet que le gouvernement est coupable, qu'il a été lâche, et qu'il en a honte, mais c'est toujours ce gouvernement-là qu'il préfère; il ne veut pas en changer. Vraiment on peut se demander si M. Ouimet est bien capable d'être un représentant; il doit lui manquer ou le jugement ou d'autre chose pour le moins aussi nécessaire. Pour nous, qui sommes honnêtes gens et qui comprenons les choses, nous dirons à M. Ouimet qu'il n'est pas notre homme. Il n'est pas assez libre; il a un trop mauvais entourage à qui il a dû vendre son vote comme ses chefs MM. Langevin, avec ses \$32,500; John A. MacDonald, avec ses \$45,000; Cartier, avec ses \$85,000; Beaubien, avec ses \$7,000; Starnes, avec ses \$20,000; la *Minerve*, avec ses \$4,000; sans compter les autres petits chercheurs de place et de bourse qui ser-

vent d'accolytes. Et puisque M. David est un honnête homme et un bon patriote, un bon catholique et un homme d'église, on ne peut pas faire mieux que de voter pour lui, avec tous les honnêtes gens qui connaissent quelque chose, avec le *Nouveau-Monde*, le journal de Monseigneur Bourget et des curés, avec des hommes qui ont reçu des lettres de félicitation de Notre Saint Père le Pape pour leurs écrits en faveur de l'Eglise, avec des chevaliers de Pie Neuf, enfin avec tous ceux qui aiment leur pays, leur religion, leur honneur, et qui comprennent leurs intérêts; car si on laisse le coffre de la Province entre les mains de gens malhonnêtes, c'est nous qui en souffrirons et en paierons les pots cassés.

ALLONS DONC TOUS VOTER POUR M. DAVID.

nnête
mme
r lui,
hose,
arget
s de
ts en
nfin
leur
aisse
tes,
ssés.

